

**Procès verbal de l'Assemblée générale
de l'Association des Conservateurs des Antiquités et objets d'Art de France
Vendredi 2 février 2018 de 17 h 00 à 19 h 00
Auditorium de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine
11, rue du séminaire de Conflans 94220 CHARENTON-LE-PONT**

Déroulement

- Signature de la feuille de présence par chaque membre à **jour de sa cotisation pour l'année 2017**
- Distribution des bons pour pouvoir (maximum cinq par personne, cf. article n°7 des statuts)

Présence : 33 membres présents, 20 pouvoirs reçus.

Ordre du jour

I Rapport financier

- Rapport financier 2017
- Budget prévisionnel 2018
- Montant des cotisations : cotisation simple : 25 € et cotisation exceptionnelle : 28 €
- Vote

II Rapport moral

- Compte rendu de l'activité du bureau
- Journées d'études d'Alençon
- Journée de formation 2017
- Travaux avec la DGP, le bureau de la conservation du patrimoine mobilier et instrumental
- Courriers échangés
- Réforme territoriale
- Vote

III Perspectives 2018-2019. Questions diverses et débats

- Journées d'études de 2018 au Croisic : Regards sur le patrimoine fluvial balnéaire et thermal
- Journée de formation de 2019
- Journées d'études de 2019
- Questions diverses et débats

IV Election du conseil d'administration

7 membres élus en 2015 arrivent au terme de leur mandat. Certains ne souhaitent pas être reconduits dans leurs fonctions.

V Election du président et du bureau

I- Rapport humain et financier de l'association des Conservateurs des antiquités et objets d'art de France établi du 1er janvier au 31 décembre 2017 (par Thierry Buron)

1-Les effectifs

Après un appel à cotisation, quatre relances effectuées par Bruno François, trésorier-adjoint en charge des cotisations, et une cinquième par mes soins, l'association des Conservateurs des antiquités et objets d'art de France totalise au terme de 2017 un nombre de **112 membres**. Si cette progression reste légère, avec un gain de quatre adhérents par rapport à 2016, nous nous maintenons au-dessus de la barre de la centaine et atteignons désormais un nombre record, que nous espérons voir se fructifier dans l'avenir.

L'association comprend 45 conservateurs des antiquités et objets d'art, **soit 40 % des effectifs**, (- 1) et 41 conservateurs délégués, soit **36,6 % des membres** (- 1). Le nombre de ces deux groupes est assez stable. A leurs côtés, nous retrouvons 21 membres actifs ou associés (+ 6 éléments), soit **18,8 % des effectifs**. C'est le groupe qui profite le plus de l'augmentation des effectifs et enfin 5 membres honoraires soit **4,6 %**, un effectif stable.

Les effectifs se répartissent ainsi : 69,6 % de femmes et 30,4 % d'hommes. La proportion des femmes subit une très légère diminution et avec un nombre approchant les 70 %, elles restent très majoritaires au sein de notre association. En cette période d'élections, nous espérons les voir s'investir plus massivement dans notre association. En effet leur nombre ne se traduit pas dans les postes de responsabilité (vous n'êtes que 11 sur 19 au CA et 4 sur 8 dans le Bureau).

Les chiffres des effectifs ne soulignent pas les changements humains, qui ont affecté notre association.

Elle a accueilli 11 nouveaux membres (8 femmes et 3 hommes). Comme je l'ai souligné, ces adhésions ont surtout profité par leur nombre au groupe des associés et de façon identique aux CAO et CDAO. Les demandes d'adhésion se sont principalement manifestées à deux temps forts : à la suite de la journée de formation ainsi qu'à l'approche et dans le cadre des journées d'Alençon.

En revanche, sept autres personnes n'ont pas renouvelé leur cotisation. Les causes sont diverses : changement de fonction, retraite et trois membres rayés de nos listes pour non-paiement de cotisation malgré les cinq rappels.

Vous savez que nous proposons deux montants de cotisation : 25 et 28 €. 71,4 % des cotisants ont versé la première somme, 23,2 % la seconde. 4,4 % ont opté pour la simplification avec le choix de 30 € et un membre a même remis 38 €.

2-Le bilan financier

Au 1^{er} janvier 2017, le solde s'élevait à la somme de 28.260,04 €, se répartissant entre le compte-chèques avec 4.223,01 € et le livret A avec 24.037,03 €. Ce sont les chiffres de clôture de notre précédent exercice financier.

Rappelez-vous, le 27 janvier 2017, nous nous étions quittés sur un double constat :

L'alourdissement de la trésorerie avec la gestion de quatre colloques. La clôture de ceux de Dijon et de La Roche-sur-Yon était conditionnée aux évolutions du site web avec la possibilité de paiement en ligne.

Et l'obligation d'investir notre argent du fait de nos réserves confortables.

A travers la gestion 2017 de notre trésorerie, nous verrons comment ces deux points ont été traités.

Parmi les sources de financement, 7 postes ont constitué ce chapitre.

Le colloque de La Roche-sur-Yon avec 95 €, -la participation d'un congressiste-, que nous (congressiste et moi-même) avons eu beaucoup de mal à recouvrer.

Le colloque de Cahors pour 1.846 €, comprenant la subvention du Département du Lot pour 1.000 € en vue de l'édition des actes et 846 € de congressistes.

Le colloque d'Alençon et la journée de formation avec un montant de 23.709 €, associant la subvention du ministère de la culture et de la communication-direction générale des patrimoines pour 12.500 €, la DRAC Normandie pour 5.000 €, la ville d'Alençon et l'ACAOAF pour 1.500 € chacune. Du fait de nos bonnes finances, nous avons augmenté de 500 € le crédit alloué par l'ACAOAF aux colloques comme cela a été annoncé lors de la dernière assemblée générale. Et enfin la ville de l'Aigle pour 500 €.

Les adhésions pour 2.838,05 €, en augmentation avec la majoration du nombre de cotisants.

Et la vente des actes pour 566 €. Un chiffre en baisse car des chèques ont été déposés tardivement. Sinon, nous dépassons les 800 €, ce qui constitue un montant stable.

Les intérêts des livrets A pour 171,49 €.

La subvention de la ville de Moulins pour la publication de Gwennolla Thivolle-Bellot, soit 1.500 €. Dans ce cas, le compte-chèques de l'association agit comme un compte relais pour le règlement de cette publication.

Toutes ces recettes atteignent un montant de 30.725,54 €.

Dans le domaine des dépenses, 6 postes regroupent ces frais.

Le colloque de Dijon avec 2.968,61 € pour les parties I et II du site web.

Le colloque de La Roche-sur-Yon pour 495,12 € pour la partie III du site web.

Le colloque de Cahors pour 18.926,15 €. Ces dépenses portent sur l'édition des actes, les frais d'envoi des actes et de réunion.

Les budgets de ces trois journées d'études ont depuis été clôturés et les comptes rendus financiers sont en cours de transmission au ministère de la culture.

Et le colloque d'Alençon pour 5.419,47 €, portant sur la journée de formation du 27 janvier 2017 et la mise en œuvre du colloque : frais de repas, office du tourisme, remboursement des intervenants et des congressistes.

La vie de l'association pour 3.966,58 €, un poste, dont la dépense a augmenté. Puisqu'il inclut la location du box pour nos actes, l'assurance de ces mêmes actes. Je signale que si nous avons l'obligation d'assurer le local, en revanche elle n'est pas obligatoire pour les ouvrages, qui ne l'étaient d'ailleurs pas précédemment. Or ils représentent une valeur monétaire. L'assurance portant sur notre association a aussi augmenté puisque nous dépassons le seuil des 100 adhérents. Il faut aussi ajouter les frais de réunion et de secrétariat et une facture pour la gestion de notre site internet.

Enfin les frais bancaires pour 44,85 €, un montant lui aussi assez stable.

Le tout atteint un montant de 31.820,78 €, soit une masse financière de 62.546,32 € traitée en 2017.

Le solde disponible fait apparaître la somme de 27.164,80 €, se répartissant entre le compte-chèques du Crédit mutuel avec 3.956,38 € et le livret A avec 23.208,52 €. Comme d'habitude, il doit être relativisé. C'est ce que nous allons voir avec le compte de résultat.

3-Le compte de résultat

Le compte de résultat prend en compte nos engagements en terme de produits (ce que nous recevons) et de charges (ce que nous devons).

Dans le domaine des produits, nous attendons la somme de 3.101 €.

A savoir pour le colloque d'Alençon, des inscriptions pour 101 € et une subvention de 3.000 € du club mécènes de l'Orne.

Dans la rubrique des charges, il a fallu inscrire une provision pour les dépenses programmées, soit 23.812,07 € :

A savoir, le colloque d'Alençon : 22.312,07 € affectés à la publication des actes, avec la réalisation de clichés et aux frais d'envoi des actes et de réunion.

La remise de la subvention pour la publication de Gwennolla Thivolle-Bellot, soit 1.500 €. La somme n'a pas encore été virée, car son projet reste d'actualité, il a pris du retard. Elle vient de remettre ses textes et nous attendons que les Presses universitaires de Rennes nous réclament la somme.

En additionnant les produits et en soustrayant les charges du bilan financier, le budget propre de l'association s'élève à la somme de 6.453,73 €. De ce fait, nous conservons toujours une marge de manœuvre confortable pour la gestion financière de notre association.

4-Le budget prévisionnel

Outil d'anticipation et de pilotage, nous passons au budget prévisionnel, qui constitue notre feuille de route comptable pour 2018.

Pour cette année, les temps forts sur le plan financier seront : la journée de formation, que nous venons de vivre, le colloque du Croisic, dont le thème porte sur le patrimoine lié à l'eau ainsi que la vie de l'association. De ce fait, voici le budget prévisionnel retenu, qui a été réalisé avec le concours de Laurent Delpire pour la partie colloque.

Les recettes réparties ainsi :

Pour le colloque du Croisic : le ministère de la culture-DGP : 10.000 € ; la DRAC Pays de la Loire : 7.000 € ; la Région Pays de la Loire : 2.000 € ; le Département de la Loire Atlantique : 1.500 € ; l'ACAOAF : 1.500 € ; Nantes Métropole : 1.000 € ;

subvention de la Carène (communauté d'agglomération de Saint-Nazaire) 1000 € ; club des mécènes Fondation du patrimoine de la Loire Atlantique : 500 € ; la participation et la subvention de la communauté d'agglomération Cap Atlantique : visite gratuite des marais salants et aide à l'édition des actes : 500 € ; participation de la ville de Saint-Nazaire : visite d'Escal'Atlantic et aide à l'édition des actes : 500 € ; participation de la ville de Guérande : visite des remparts et de la collégiale ainsi qu'une collation offerte ; participation de la ville du Croisic : prêt de l'ancienne criée et de la salle des fêtes ainsi que mise à disposition de personnel et création graphique : 0 € et les congressistes pour 5.000 €. Soit un budget de 30.500 €. Même si certaines participations ne sont pas chiffrées, -les aides en nature- nous devons les annoncer.

Autre source de financement, la subvention du MCC-DGP pour la journée de formation : 2.500 €.

Les adhésions pour 2.800 €.

Avec une nouvelle proposition de prix portant sur la vente des actes (nous verrons cela dans le point suivant), nous espérons obtenir 1.500 € dans ce domaine.

Et les intérêts pour 400 €.

Soit un total de 35.700 €.

Les dépenses portent sur l'organisation du colloque du Croisic (frais de réunion, secrétariat, repas, bus, visites, défraiement des intervenants, congressistes...) : 11.600 € et la publication, photographies et envoi des actes pour 18.900 €.

La journée de formation pour 2.500 €.

La vie de l'association, dont la location d'un box pour nos actes 785 € ; les assurances 670 € : 3.910 €.

Le site web, 740 € pour l'entretien du site.

Les frais bancaires pour 50 €.

Les dépenses d'un montant de 35.700 €.

5-Le stock des actes

L'association possède 3.391 actes, dont voici la répartition. 58 % du stock est conservé dans le dépôt d'Anjou Box à Angers et le reste, soit 42 %, est réparti entre les mains de neuf organisateurs de colloque.

Partant de plusieurs constats : la conservation de ces ouvrages a un coût (location et assurance), la capacité de stockage se réduit, pour que la collection garde son intérêt, il faut une vente rapide, j'ai établi deux propositions pour que nous puissions augmenter la vente des actes par un système progressif de réduction : plus vous achetez d'actes, plus la remise augmente et cela quel que soit l'année de publication, afin de simplifier les calculs. Pour l'instant la seconde proposition a la faveur du sondage.

En se basant sur les prix les plus élevés, voici une estimation.

Achat de 2 à 5 actes =	10 % de réduction =	129 à 116,1 € - soit 13 € de réduction
Achat de 6 à 10 actes =	15 % de réduction =	245 à 208,25 € - soit 37 € de réduction
Achat de 11 à 15 actes =	20% de réduction =	350 à 280 € - soit 70 € de réduction

Au-delà, l'acquisition de toute la collection prévaut, soit 240 €.

Pour le prix à l'unité, le Bureau aura aussi à statuer sur les prix de vente. En effet, en fonction de la quantité de chaque édition et de son ancienneté, nous affichons 5 tarifs, dont les montants sont parfois proches : 10, 21, 22, 25 et 27 €. La décision permettra de passer de cinq tarifs à trois.

Fin 2018, nous établirons le bilan de l'opération concernant les actes, que nous vous présenterons lors de la prochaine assemblée générale.

Le Bureau propose le maintien des cotisations : cotisations simples à 25 € et exceptionnelles à 28 €.

Le vote : le rapport financier est voté à l'unanimité.

Le 02 février 2018

BURON Thierry



Julien BOUREAU



Rapport moral

1) Activité du bureau et du CA (C. Saint-Martin en suppléance de Cécile Garguelle au secrétariat)

Le bureau s'est réuni deux fois en 2017 dans les locaux du MCC, le 5 mai et le 8 décembre. Le conseil d'administration de l'association s'est réuni le 27 septembre aux Archives départementales de l'Orne, veille des journées d'Alençon. Ces réunions ont été l'occasion de faire des points réguliers sur la trésorerie de l'association et de suivre l'avancée du travail lié à la publication des actes des journées de Cahors mais aussi d'évoquer l'organisation des journées 2017 à Alençon. Le bureau a également examiné la proposition de Laurent Delpire pour les journées d'études 2018 prévues au Croisic du 27 au 29 septembre. Enfin, ces réunions ont aussi permis d'évoquer régulièrement les différentes actions engagées par l'association autour du statut des CAOAs : rencontres et courriers à l'attention de parlementaires, élus, rencontres et courriers à l'attention de divers interlocuteurs au MCC. Parmi les questions diverses abordées, celles liées aux difficultés rencontrées par certains de nos collègues, celle de la volonté de Julien Boureau et de Cécile Garguelle de ne pas renouveler leurs mandats au sein de l'association.

Le cas de notre collègue CAO A Jean-François Ryon. Julien Boureau fait le point sur le déroulé de cette problématique. Il indique que Jean-François Ryon, menacé de ne pas être renouvelé dans ses fonctions de CAO A, avait fait une demande de soutien de la part de l'association. Après étude des pièces du dossier fourni par notre collègue, il a été convenu que ce soutien n'était pas envisageable et que l'association n'interviendrait pas. Tous les éléments du dossier étaient à charge et Jean-François Ryon n'était pas en mesure d'apporter des éléments tangibles pour sa défense. Notre collègue a été reconduit dans ses fonctions en décembre 2017 pour 6 mois seulement.

Site internet de l'association (par Aude Maisonneuve)

Présentation en direct du nouveau site prêt à être mis en ligne. Toutes les fonctionnalités qu'il comportera ne sont pas encore développées, néanmoins :

- il sera possible d'adhérer à l'association en ligne,
- d'y retrouver les missions et activités de l'association, la composition du bureau, l'annuaire des CAOAs, les comptes rendus d'assemblées générales, le nombre de membres...
- la possibilité d'acheter les actes en ligne...

Les informations renouvelées régulièrement concerneront les journées d'études, on y trouvera les appels à contribution et tout ce qui touchera à l'organisation de ces journées. Chaque organisateur de journées de l'ACAOAF sera convié à alimenter cet espace le temps de la mise en œuvre du colloque.

2) Journées d'études d'Alençon

Julien Boureau donne la démarche pour la publication des actes et fera le lien avec son successeur pour les relations avec Actes Sud.

Agnès Barruol indique que le groupe de relecture (avec Isabelle Darnas) actuellement en place n'est pas figé et qu'il pourrait y avoir d'autres relecteurs qui s'investissent dans ce groupe de travail.

La formule est simple, il y a un ordre de relecture établi, les échanges se font par mail et cela n'implique pas de déplacements.

3) Journée de formation du ministère 2017

Julien Boureau fait un retour sur cette journée de formation et indique que le contenu ne nous est plus exclusivement dédié comme cela a été le cas les années précédentes. Le contenu était plus orienté vers les conservateurs MH et personnels de DRAC (recenseurs, chargés de protection...). Il s'agit d'une volonté annoncée par le MCC d'élargir les publics. Notons qu'habituellement le président de l'ACAOAF était convié pour les discours d'introduction. Cette année, cela n'était pas le cas et Julien Boureau a dû demander la parole à M. Loyer-Hascoët.

Pour les prochaines sessions, il serait souhaitable qu'il y ait un tronc commun et que l'après-midi soit spécialisée afin que chaque corps se retrouve dans ses problématiques.

Les retours de cette journée sont mitigés : quelques déceptions sur les contenus, beaucoup ont relevé un manque de préparation des intervenants, des redites par rapport à l'année dernière.

Les ateliers étaient intéressants mais il faut un bon animateur et un bon rapporteur pour les rendre vraiment (quelques faiblesses de ce point de vue là). Le sentiment de beaucoup est que le choix des intervenants n'avait pas été des plus réfléchis.

4) Travaux avec la DGP, le bureau de la conservation du patrimoine mobilier et instrumental

Julien Boureau indique que le MCC apporte toujours les mêmes réponses aux courriers : on reste sur le principe des conventions avec les départements alors que la démonstration a été faite que cela ne suffisait pas.

Il a obtenu des entretiens avec plusieurs interlocuteurs, notamment Frédérique Gerardin, conseillère en charge des questions européennes et internationales, de la francophonie et du patrimoine, en présence de J-M Loyer-Hascoët. Aucun engagement n'a été pris, il y aurait seulement la possibilité d'une revalorisation de nos indemnités de CAOAF et CDAOAF.

Julien Boureau propose que l'on utilise nos stocks d'actes pour se valoriser auprès de nos interlocuteurs et notamment les élus et autres personnalités. Il a été observé que la remise des actes ou du volume *Icones et idoles* marquait à chaque fois les esprits.

5) Courriers échangés

Lors du dernier bureau de l'ACAOAF, Aude Maisonneuve a eu l'idée de proposer qu'un contact soit tenté auprès de Stéphane Bern, missionné par le Président Macron pour réaliser un rapport sur le patrimoine en péril. Julien Boureau l'a contacté par mail et lui a envoyé un exemplaire d'*Icones et idoles*. M. Bern a répondu immédiatement. Julien Boureau lui a

expliqué nos missions. Le courrier de réponse de M. Bern a été lu en assemblée générale. Il propose de nous citer dans son rapport au Président. Il est donc entendu que le successeur de Julien Boureau reprendra l'attache de M. Bern pour tenter cette nouvelle voie jusqu'au bout et l'inviter notamment aux journées du Croisic. Julien Boureau nous rappelle qu'à défaut d'être parvenu à un résultat notamment dans le cadre de la loi LCAP, au moins toutes ces démarches auront permis d'évoquer la mission des CAOAs et notre situation au plus haut niveau de l'Etat.

La Mission d'inspection des deux ministères n'est toujours pas lancée. Julien Boureau a mobilisé à nouveau son sénateur de Vendée qui a posé une question écrite au gouvernement à ce sujet. Lecture est faite de ce courrier du sénateur Bruno Retailleau à la Ministre (en date du 28 décembre 2017). Normalement, une réponse devrait être donnée dans les deux mois. Julien se demande dans quelle mesure l'administration peut sursoir à cette commande de mission. Louis-Philippe Cadias indique que cela peut être parfaitement le cas, au motif que les équipes du gouvernement ont changé entre-temps. Louis-Philippe Cadias ajoute qu'il connaît personnellement Stéphane Bern, que c'est une personnalité très attachante et qu'il « va au bout des choses ».

5) Réforme territoriale

RAS

→Le rapport moral est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

III Perspectives 2018-2019. Questions diverses et débats

1) Journées d'études 2018 au Croisic

L'appel à communication a été lancé comme prévu début janvier. Les réponses sont attendues avant le 15 mars prochain. L'organisation assurée par Laurent Delpire est parfaite jusqu'à présent, tout est en cours de bouclage.

2) Journées de formation 2019

Le ressenti d'aujourd'hui sera transmis au MCC. Un thème est proposé par Anna Leicher (CAOA 49) sur la propriété des objets liturgiques. Il semblerait que certains prêtres revendiquent la propriété de tout ce qui n'est pas sur les inventaires de 1905-1906 alors que l'on sait que pour certains édifices les inventaires n'ont pas été réalisés ou ne l'ont pas été correctement.

3) Journées d'étude 2019

Julien Boureau nous indique que nous serons accueillis par Virginie Massol et Jean Le Pottier dans le Tarn et par Emmanuel Moureau dans le Tarn-et-Garonne. Ce dernier nous présente le programme envisagé. Le thème retenu est l'orfèvrerie. Nous serons à Albi pour les

communications avec la visite de la cathédrale Sainte-Cécile, avec une journée à l'abbaye de Belleperche en Tarn-et-Garonne où se tiendra l'exposition sur l'orfèvrerie XVIe-XIXe en ex Midi-Pyrénées organisée par Emmanuel Moureau.

Le samedi, est prévue une visite du musée Dom Robert sur le site de l'abbaye-école de Sorèze.

Emmanuel Moureau nous fait part d'une suggestion de Jean Le Pottier sur l'organisation future d'un colloque sur le thème des protections au niveau européen afin d'avoir un retour sur les pratiques de nos collègues en Europe.

Pour 2020 attente de propositions (la Manche peut-être).

1) Questions diverses

Cécile Garguelle s'interroge sur l'intérêt de continuer à solliciter nos élus sur la question de notre statut. Julien Boureau répond qu'il pense que cela vaut la peine de continuer car c'est notre seul moyen de solliciter officiellement le MCC et obliger les hauts fonctionnaires à se justifier sur l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. La sollicitation des parlementaires leur impose la rédaction de notes régulières.

Pour mobiliser les parlementaires qui ne répondent pas à nos courriers, il y a la solution de d'aller les rencontrer directement lors de leurs permanences sur leurs circonscriptions.

La CDAOA des Pyrénées-Atlantiques, Marie-Léonie Curutcharry souligne le fait inquiétant que dans son département on assiste à la suppression des postes dans les conservations départementales. De fait, il ne reste plus personne pour avoir un regard scientifique sur les opérations.

La tendance est de fondre les missions des AOA dans des pôles culturels plus vastes.

Nicolas Bru indique le problème des maîtrises d'ouvrages lorsque les conseils départementaux se font rémunérer par les communes. Cela revient à facturer des prestations qui sont en partie régaliennes et assurées par les CAOAs, cela met les CAOAs dans des situations compliquées.

De manière générale, on sent dans certaines DRAC la volonté d'une réduction des prérogatives des CAOAs (c'est le cas en Occitanie), même si au final les conservateurs MH n'ont pas les moyens de leurs ambitions et n'ont pas le temps de réaliser sur le terrain le travail effectué par les CAOAs.

IV Election du conseil d'administration

7 membres élus en 2015 arrivent au terme de leur mandat. Il s'agit de Nicole Andrieu, Agnès Barruol, Guillaume Bernard, Catherine Briotet, Louis-Philippe Cadias, Aude Maisonneuve et Catherine Saint-Martin. Tous, à l'exception de Nicole Andrieu, souhaitent se représenter.

Servanne Desmoulin-Hemery et Maria Cavailles ne souhaitent pas rester au CA.

Trois nouvelles candidatures sont donc proposées pour assurer les remplacement des départs : celles d'Adeline Rivière, Elodie Biteau et Pierre Sapet.

Conseil d'administration élu à l'unanimité :

1. Céline AULNETTE (CAOA Seine-et-Marne)
2. Nicolas BRU (CAOA Lot)
3. Agnès BARRUOL (CAOA Bouches-du-Rhône)
4. Guillaume BERNARD (CAOA Gard)
5. Elodie BITEAU (CDAOA Eure)
6. Julien BOUREAU (CAOA Vendée)
7. Catherine BRIOTET (CAOA Hautes-Alpes)
8. Thierry BURON (CDAOA Maine-et-Loire)
9. Louis-Philippe CADIAS (CDAOA Alpes-Maritimes)
10. Isabelle DARNAS (CAOA Lozère)
11. Armelle DALIBERT (CDAOA Calvados)
12. Bruno FRANCOIS (CDAOA Côte-d'Or)
13. Cécile GARGUELLE (CDAOA Yvelines)
14. Aude MAISONNEUVE (CAOA Calvados)
15. Emmanuel MOUREAU (CAOA Tarn-et-Garonne)
16. Jean-François RYON (CAOA Jura)
17. Adeline RIVIERE (CDAOA Côte-d'Or)
18. Catherine SAINT-MARTIN (CAOA Ariège)
19. Pierre SAPET (CAOA Drôme)

Commissaire aux comptes : Jean-François RYON

V Election du Bureau et du Président

Bureau élu à l'unanimité :

Président

Emmanuel MOUREAU

Conservateur des antiquités et objets d'art de Tarn-et-Garonne

Vice-Présidente

Aude MAISONNEUVE

Conservateur des antiquités et objets d'art du Calvados

Secrétaire

Catherine SAINT-MARTIN

Conservateur des antiquités et objets d'art d'Ariège

Trésorier

Thierry BURON

Conservateur délégué des antiquités et objets d'art du Maine-et-Loire

Trésorier adjoint en charge des adhésions et suivi des cotisations

Bruno FRANCOIS

Conservateur délégué des antiquités et objets d'art de la Côte d'Or

Autres membres du bureau

Isabelle DARNAS

Conservateur des antiquités et objets d'art de Lozère

En charge des Actes des Journées d'études

Cécile GARGUELLE

Conservateur déléguée des antiquités et objets d'art des Yvelines

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures. En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'assemblée générale de l'ACAOAF, qui s'est tenue le 2 février 2017 à Paris, signé par le Président et la Secrétaire.

Le 16 /02 /2018

Emmanuel Moureau, Président

Catherine Saint-Martin, Secrétaire

